




SECTION  
  
DSFiPE

# Liminaire à la FS\* du 4 juillet 2023

\*Formation Spécialisée en hygiène, santé, sécurité et conditions de Travail

c o u r r i e l : fo.tge@dgfip.finances.gouv.fr

Après le passage en force d'une réforme des retraites injuste, le gouvernement déçoit une nouvelle fois dans la négation du dialogue social : le refus systématique de prendre en compte les arguments des organisations syndicales – même lorsque des millions de salariés font grève et manifestent pacifiquement ; l'utilisation de tous les artifices constitutionnels de la V<sup>e</sup> République sont l'expression du mépris qu'ont nos gouvernants pour le peuple.

**FO** condamne fermement l'arrogance permanente affichée par le Président de la République.

**FO** revendique :

- l'abrogation de la réforme des retraites, afin de permettre aux anciens de profiter de leur retraite et aux jeunes de trouver un travail ;
- l'arrêt de toutes les mesures conduisant à liquider les conquêtes sociales ;
- le rétablissement d'un service public de qualité ;
- l'augmentation générale des salaires (et minima sociaux), au minimum au niveau de l'inflation.

En effet, et au moment où la fonction publique – notamment la DGFIP – s'interroge sur son manque d'attractivité, le ministre de la Fonction publique, M. GUERINI, nous octroie une revalorisation ô combien généreuse de 1,5 % du traitement indiciaire, quand l'inflation alimentaire atteint 16 % en une seule année.

Depuis les années 2000, c'est une baisse de 25 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires : si cela reste indolore pour les plus hauts salaires, il en devient vital pour de nombreux autres !

Nous espérons que le Ministre a aussi conscience du tassement de la grille indiciaire, engendré par l'alignement légal sur le SMIC, qui lui augmente régulièrement du fait de l'inflation, et ce par application du Code du Travail.

**FO** revendique la reconnaissance de l'engagement des agents en termes de promotions et de revalorisation du régime indemnitaire.



En particulier, **FO-DSFiPE** demande à ce que le régime indemnitaire des agents de la DSFiPE soit en accord avec leurs compétences et leurs spécificités, par l'attribution de la prime de Centrale.

Les agents de la DGFIP restent très attachés à assurer le service public de leur mieux ! Ils sont, pour la plupart d'entre eux, engagés et investis bien au-delà de leurs obligations, au-delà de leur santé, au-delà même trop souvent du raisonnable, avec quelquefois des conséquences lourdes : arriver de plus en plus tôt le matin au travail, partir de plus en plus tard, ne pas prendre tous ses congés, se faire écrêter, travailler avant et après ses pointages, se priver de formations professionnelles, tout cela participe à plonger vers l'épuisement professionnel.

La note d'orientations ministérielles « Santé, sécurité et conditions de travail 2023 » place le bien-être de l'agent au cœur de la politique de prévention.

L'exercice du DUERP 2023 montre justement l'augmentation des risques psychosociaux à la DSFiPE, qui représentent plus de la moitié de tous les risques recensés. La note de présentation indique que « *plusieurs services ont signalé comme risques la perte de sens et la baisse d'activité issue de la transformation de certaines procédures. Ces éléments peuvent engendrer une réelle souffrance au travail difficilement détectable au quotidien* ».

Nous reviendrons plus amplement sur le DUERP-PAP 2023 lors de l'examen de l'ordre du jour, et **FO-DSFiPE** accordera par ailleurs une attention toute particulière au cas du service des pensions cristallisées au vu des circonstances.

Enfin, dans le contexte national actuel d'une extrême gravité, où plusieurs bâtiments de la DGFIP ont notamment été pris pour cible par les émeutiers, avec des conséquences graves pour l'exercice des missions des agents, sans oublier le choc psychologique de voir son outil de travail détruit, **FO** apporte tout son soutien aux collègues, et a demandé au ministre de prendre toutes les mesures pour les protéger.

Les élus **FO** DSFiPE en FS – Delphine LAOT-PAUL – Alexis CHOFFAT – Létitia OULION – Pauline MONFORT

**FO** DSFiPE 30 rue Malville - 44100 NANTES